



COMMUNE D'HAMBERS
13, rue des Abbés Gaugain
53160 HAMBERS
Téléphone : 02.43.37.93.69
E-mail : mairie.hambers@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le trente octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand,
M. CHIGNON Joël
M^{me} DALIBARD Fabienne,
M. LAMBERT Loïc,
M^{me} SAUNIER Fabienne, (19h45)
M^{me} TERRIEN Jacqueline,
M^{me} TOUCHET Laurence

Absents excusés : M^{me} FAVIER Marie, M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume, M. LEPRINCE Augustin,
M^{me} REBILLARD Sophie, M^{me} RONCIN Magali, M^{me} SAULEAU Sophie.

Absente :

Présents : 7 **Votants** : 7

Elue secrétaire : M^{me} TOUCHET Laurence

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

2025-34 : Définition du prix de vente d'un potager raccordé aux réseaux et d'une demande de raccordement de la parcelle WK191	3
2025-35 : Définition le prix de vente de parcelle WD114	3
2025-36 : Approbation de l'estimation de l'ancienne mairie et salle des fêtes.....	4
2025-37 : Travaux de voirie : Trottoirs en enrobés	4
2025-38 : Ecole : mise en conformité de la sécurité incendie.....	4
Informations et questions diverses	

La séance débute à 19h45

2025-34 : Définition du prix de vente d'un potager raccordé aux réseaux et d'une demande de raccordement de la parcelle WK191

Suite à des demandes d'administrés concernant le raccordement des parcelles qui jouxtent le lotissement « Le Clos du Verger », le conseil municipal va devoir définir le montant de la participation financière pour chacun.

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la participation financière et le prix de vente du potager raccordé à partir du coût global des 20 986.10 € de travaux de réseaux, la participation sera calculée au prorata de la surface de chaque lot sans tenir compte du montant des travaux de voirie.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

FIXE le montant de la participation à 3 000.00 € pour la parcelle de M^{me} et M. Guilmeau.

FIXE le prix de vente du potager raccordé à 4 000.00 € pour M^{me} et M. Taleb.

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-35 Définition du prix de vente de la parcelle WD114

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'acquisition de la parcelle WD114 par la commune, il a été décidé de conserver, la surface mise en réserve au sein du PLUi concernant un éventuel agrandissement du cimetière et le garage situé sur cette même parcelle. Deux demandes d'acquisition pour le reste de la parcelle ont été adressées à la mairie.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de vendre environ 300 m² au tarif de 1.87€/m² à M. Américo Varatojo.

DÉCIDE de vendre environ 3 500 m² au tarif de 1.87€/m² à M^{me} Janvier et M. Chignon.

DÉCIDE que la surface attribuée à chaque acquéreur sera ajustée au moment du bornage.

DÉCIDE que les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs.

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-36 Approbation de l'estimation de l'ancienne mairie et salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie une estimation de l'agence Megagence pour la vente de l'ancienne mairie et salle des fêtes.

L'estimation est comprise entre 105 000.00 € et 120 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE la mise en vente de l'ancienne mairie et salle des fêtes pour un montant de 120 000.00 €.

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-37 Travaux de voirie : trottoirs en enrobés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite obtenir une variante au devis de l'entreprise Chapron concernant la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie rue de la Jouvinière et rue des Planchettes. Cette variante correspond à la réalisation des trottoirs en enrobé à la place d'un enduit bicouche, ceci facilitera l'entretien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Chapron pour que les trottoirs soient réalisés en enrobé pour un montant de 14 457.00 €

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-38 Ecole : mise en conformité de la sécurité incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équipe enseignante nous a signalé que l'alarme incendie n'était pas audible dans toutes les classes. Après l'intervention des services techniques de la communauté de communes des Coëvrons, nous avons sollicité l'intervention d'Eurofeu afin de nous faire des propositions pour améliorer notre système d'alarme, ne répondant plus aux normes actuelles de sécurité. Le devis de mise en conformité réalisé par l'entreprise Eurofeu s'élève à 3 213.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de la société Eurofeu pour un montant de 3 213.00 €.

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Questions et informations diverses

- Le conseil municipal propose de prévoir au budget principal 2026 de la commune l'acquisition :
 - de jeux extérieurs pour les enfants,
 - d'un lot de 5 manges-debout pour compléter l'offre concernant les locations de la salle des fêtes,
 - de trois sapins de Noël.
- Le matériel ne servant plus au sein du service technique de la commune sera listé afin d'être proposé à la vente.

Fin de la séance à 20h50.

Le secrétaire de séance,
M^{me} TOUCHET Laurence

Le Maire
M. Bertrand CHESNAY

